

| Informations de base                                                                                                                                                                                                                                                            |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2025/2753(RSP)</b><br>RSP - Résolutions d'actualité<br><br>Résolution sur le cas d'Ahmadreza Jalali en Iran<br><br><b>Subject</b><br><br>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général<br><br><b>Zone géographique</b><br><br>Iran | Procédure terminée |

| Événements clés |                               |                                                                                     |        |
|-----------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Événement                     | Référence                                                                           | Résumé |
| 18/06/2025      | Débat en plénière             |  |        |
| 19/06/2025      | Décision du Parlement         | T10-0133/2025                                                                       | Résumé |
| 19/06/2025      | Résultat du vote au parlement |  |        |

| Informations techniques   |                                                                   |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Référence de la procédure | 2025/2753(RSP)                                                    |
| Type de procédure         | RSP - Résolutions d'actualité                                     |
| Sous-type de procédure    | Débat ou résolution d'urgence                                     |
| Base juridique            | Règlement du Parlement EP 150<br>Règlement du Parlement EP 150-p2 |
| État de la procédure      | Procédure terminée                                                |

| Portail de documentation                  |            |                               |            |        |
|-------------------------------------------|------------|-------------------------------|------------|--------|
| Parlement Européen                        |            |                               |            |        |
| Type de document                          | Commission | Référence                     | Date       | Résumé |
| Proposition de résolution                 |            | <a href="#">B10-0280/2025</a> | 16/06/2025 |        |
| Proposition de résolution                 |            | <a href="#">B10-0284/2025</a> | 16/06/2025 |        |
| Proposition de résolution                 |            | <a href="#">B10-0285/2025</a> | 16/06/2025 |        |
| Proposition de résolution                 |            | <a href="#">B10-0286/2025</a> | 16/06/2025 |        |
| Proposition de résolution                 |            | <a href="#">B10-0296/2025</a> | 16/06/2025 |        |
| Proposition de résolution                 |            | <a href="#">B10-0299/2025</a> | 16/06/2025 |        |
| Proposition de résolution                 |            | <a href="#">B10-0300/2025</a> | 16/06/2025 |        |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique |            | <a href="#">T10-0133/2025</a> | 19/06/2025 | Résumé |

# Résolution sur le cas d'Ahmadreza Jalali en Iran

2025/2753(RSP) - 19/06/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 486 voix pour, 8 contre et 29 abstentions, une résolution sur le cas d'Ahmadreza Jalali en Iran.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE, député.

Le Parlement a demandé à l'Iran de libérer immédiatement Ahmadreza Djalali ainsi que tous les prisonniers politiques actuellement détenus. Ahmadreza Djalali, ressortissant suédo-iranien spécialiste en médecine d'urgence et professeur à la Vrije Universiteit Brussel (Belgique) et à l'Università del Piemonte Orientale (Italie), a été arrêté le 24 avril 2016 par les forces de sécurité iraniennes. Il a été condamné à mort pour de faux motifs d'espionnage en octobre 2017 à la suite d'un procès manifestement inéquitable fondé sur des aveux extorqués sous la torture. La Cour suprême iranienne a confirmé cette peine le 17 juin 2018.

Les députés ont condamné fermement le simulacre de procès d'Ahmadreza Djalali et le traitement brutal que lui ont réservé les autorités iraniennes. Ils ont demandé à l'Iran de donner à Ahmadreza Djalali, dont la santé se dégrade, un accès immédiat et sans restriction aux soins médicaux spécialisés, et de lui permettre de bénéficier d'une représentation et d'une défense en justice.

Le Parlement a demandé à l'Iran de déclarer un moratoire sur les exécutions et d'abolir la peine de mort, rappelant que des centaines de personnes ont déjà été exécutées en 2025 et qu'au moins 972 l'ont été en 2024, ce qui représente une hausse de 14% par rapport à 2023.

Il est demandé à la Suède ainsi qu'aux autres États membres concernés et au Service européen pour l'action extérieure d'intensifier leurs efforts diplomatiques et d'adopter des mesures ciblées en réponse au maintien en détention, par l'Iran, de ressortissants de l'Union européenne, notamment Cécile Kohler, Jacques Paris et d'autres personnes, dans le cadre de sa diplomatie des otages et en violation du droit international.

Le Parlement a demandé une nouvelle fois au Conseil d'ajouter le Corps des gardiens de la révolution islamique sur la liste des organisations terroristes et d'étendre les sanctions de l'Union à toutes les personnes qui prennent en otage des ressortissants de l'Union européenne et commettent d'autres violations des droits de l'homme.

Les députés ont exigé que l'Iran accorde un accès complet aux mécanismes des Nations unies en matière de droits de l'homme et demandé le plein soutien de l'Union européenne et un soutien renforcé en faveur des organisations de la société civile.

Les relations entre l'Union européenne et l'Iran doivent reposer sur des progrès tangibles en ce qui concerne la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et la libération de tous les prisonniers politiques.